



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 16-2022

Modernisation du monte-charge du Centre Technique Communal  
(CTC)

La Commission s'est réunie le jeudi 17 février 2022 à 18 h. 30 au CTC

Présents :

Pour la Commission

Mmes CHERBUIN Anne, NEGRI CAPT Stéphanie, JOLIAT Rosana, BAQUERO Cristina et MM. KORKMAZ Mehmet, KORKMAZ Ali, MULOPO Robert, FAVRE Simon, DELAPIERRE Roland (président-rapporteur).

Pour la Municipalité :

M. DIVORNE Didier

Pour le CTC :

MM. PERRET Antoine et BOURGEOIS Jean-Claude

Le président ouvre la séance en expliquant qu'il s'est rendu sur place pour se rendre compte de la nécessité des travaux à effectuer. Il a remarqué que, contrairement à l'énoncé du préavis, la capacité du monte-charge n'est pas de 500 kg mais bien de 5000 kg.

A leur tour, les représentants du CTC expliquent que, comme il est mentionné dans le préavis, une rénovation est nécessaire.

Un débat formé de remarques et de questions s'ouvre comme indiqué ci-après :

- Pourquoi une réserve pour divers et imprévus de CHF 18500. --. ?  
Lors de travaux dans le bâtiment qui nous accueille, il y a eu des surprises et il est mieux de prévoir une réserve, ceci même si celle-ci n'est pas utilisée. Sera-t-elle suffisante ?
- Questions sur les normes de sécurité actuelles pour les ascenseurs et monte-charge avec accompagnement de personnes ?  
Norme : EN 8120. Le monte-charge se déplace à une vitesse de 0.32 m. /seconde.
- Nous devons laisser la parole aux spécialistes pour qu'ils puissent effectuer le travail dans les meilleures conditions possibles. Il est nécessaire que le maximum des pièces et matériel actuel soient réutilisés ou recyclés.
- La durée de vie d'une installation comme celle-ci est estimée à 20 à 25 ans.

- Cette installation date de 1995, elle est donc âgée de 27 ans. Elle a été expertisée en 2019 et, concernant la sécurité, elle était encore utilisable pour un certain temps. Au niveau sécurité, 6 contrôles sont effectués par année.
- Pourquoi, depuis 2019, a-t-il fallu 3 ans pour présenter un préavis pour les travaux qui sont nécessaires ?

Problèmes avec la pandémie et les personnes qui se sont occupées de ce dossier.

- Quand les travaux seront-ils effectués ? :  
Selon le préavis, en avril / mai. Cependant, s'il y a des soucis, le délai sera repoussé. Il est important qu'il y ait une coordination avec les utilisateurs.
- Est-ce que c'est la même entreprise, qui a installé le monte-charge à la salle de spectacles et avec laquelle des problèmes furent rencontrés, qui effectuera les nouveaux travaux ?  
Non, en effet, 4 soumissions pour les travaux ont été envoyées à des entreprises et 3 ont répondu. Il va sans dire que la meilleure offre au niveau qualité/prix sera acceptée.
- Le coût total de cette opération s'élève à CHF 141'100.--.

La Commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce préavis et de permettre le remplacement de cet outil nécessaire pour que les employés puissent travailler dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

La séance est levée à 19 h. 30 et, pour ceux qui le désirent, nous nous rendons sur place pour voir l'objet.

### Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis no 16-2022 de la Municipalité du 24 janvier 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Alloue** à la Municipalité un crédit de **CHF 141'100.- TTC** pour la modernisation du monte-charge du Centre technique communal.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera au patrimoine administratif sous le compte d'investissement no 3400.2051.5030-CTC – Modernisation du monte-charge.

Cette dépense sera amortie en 20 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour : 1<sup>er</sup> janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 24 Janvier 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire municipal :

Jean-François Clément

Michel Veyre